

**FCP AFEK CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Juin 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fond commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 253 620 ,996 DT, un actif net de 250 285,006 DT et un résultat net de l'exercice de 14 231,347 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fond commun de placements «FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA» dans les placements constitués par les actions WIFAK INTERNATIONAL BANK ont atteint respectivement, au 31 décembre 2016, 10,147% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » dans les disponibilités ont atteint, au 31 décembre 2016, 8,364% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 2% prévue par le décret n°99-2773 tel que modifié par les textes subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2017  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31. déc.2016</b>	<b>31. déc.2015</b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>232 408,319</b>	<b>327 387,320</b>
Actions cotées et droits rattachés		232 408,319	327 387,320
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>21 212,677</b>	<b>7 839,497</b>
Disponibilités		21 212,677	7 839,497
<b>Total actif</b>		<b>253 620,996</b>	<b>335 226,817</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	1 314,964	1 857,043
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	2 021,026	1 753,185
<b>Total passif</b>		<b>3 335,990</b>	<b>3 610,228</b>
<b>Actif net</b>		<b>250 285,006</b>	<b>331 616,589</b>
<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>248 560,071</b>	<b>328 263,001</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.10</b>	<b>1 724,935</b>	<b>3 353,588</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,115	1,786
Sommes distribuables de l'exercice		1 722,820	3 351,802
<b>Actif net</b>		<b>250 285,006</b>	<b>331 616,589</b>
<b>Total passif et actif net</b>		<b>253 620,996</b>	<b>335 226,817</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>9 534,200</b>	<b>12 968,500</b>
Dividendes Actions cotées		9 534,200	12 968,500
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>50,110</b>	<b>418,984</b>
Revenus des comptes à vue		50,110	418,984
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>9 584,310</b>	<b>13 387,484</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>5 868,523</b>	<b>8 315,223</b>
<b>Revenus net des placements</b>		<b>3 715,787</b>	<b>5 072,261</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>3.9</b>	2 280,014	1 977,608
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 435,773</b>	<b>3 094,653</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		287,047	257,149
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3.10</b>	<b>1 722,820</b>	<b>3 351,802</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		- 287,047	- 257,149
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 29 117,621	- 47 879,315
Frais de négociation de titres		- 444,125	- 1 060,203
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>14 231,357</b>	<b>- 2 430,944</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>14 231,357</b>	<b>-2 430,944</b>
Résultat d'exploitation	1 435,773	3 094,653
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 29 117,621	-47 879,315
Frais de négociation de titres	- 444,125	- 1 060,203
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>-3 351,088</b>	<b>-856,348</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-92 211,852</b>	<b>-178 082,279</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>9 756,198</b>	<b>5 808,814</b>
Capital	12 000,000	6 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 2 232,409	- 1 042,779
Régularisation des sommes distribuables	- 11,393	51,593
<b>Rachats</b>	<b>101 968,050</b>	<b>183 891,093</b>
Capital	126 700,000	235 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 24 433,895	- 50 903,695
Régularisation des sommes distribuables	- 298,055	- 205,212
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-81 331,583</b>	<b>- 181 369,571</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	331 616,589	512 986,160
En fin de l'exercice	250 285,006	331 616,589
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	4 152	6 434
En fin de l'exercice	3 005	4 152
<b>Valeur liquidative</b>	<b>83,289</b>	<b>79,869</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>5,29%</b>	<b>0,34%</b>

## **Notes aux états financiers annuels**

**Arrêtés au 31 Décembre 2016**

**(Unité : en Dinars)**

### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **2.2. Evaluation des placements en actions**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

#### **2.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

## **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 232 408,319 Dinars et se détaille comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31 Décembre 2016</b>	<b>% Actif</b>
<b><u>Actions</u></b>	<b>40 942</b>	<b>265 940,502</b>	<b>232 408,319</b>	<b>91,636%</b>
AMEN BANK	800	18 598,381	19 366,400	7,636%
ATL	2 000	6 220,000	5 920,000	2,334%
ATTIJ Leasing	650	12 537,400	12 799,150	5,047%
BIAT	150	12 935,000	13 291,650	5,241%
BNA	2 500	25 106,642	22 502,500	8,872%
BTE (ADP)	200	4 996,000	3 100,000	1,222%
HEXABYTE	4 000	23 138,500	17 040,000	6,719%
NBL AA	3 277	27 568,815	22 240,999	8,769%
SIAME	10 010	39 246,081	23 993,970	9,461%
SOTIPAPIER AA	5 000	21 658,100	20 510,000	8,087%
STB	2 100	12 184,000	8 229,900	3,245%
TPR	5 555	23 767,532	15 720,650	6,198%
UIB	1 200	17 318,345	21 957,600	8,658%
WIFAK INTERNATIONAL BANK	3 500	20 665,706	25 735,500	10,147%
<b>Total</b>	<b>40 942</b>	<b>265 940,502</b>	<b>232 408,319</b>	<b>91,636%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	115 403,000
<b>Total</b>	<b>115 403,000</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	252 739,331	223 621,700	-29 117,631
<b>Total</b>	<b>252 739,331</b>	<b>223 621,700</b>	<b>-29 117,631</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 9 534,200 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
<b>Dividendes</b>	<b>9 534,200</b>	<b>12 968,500</b>
- des actions admises à la cote	9 534,200	12 968,500
<b>Total</b>	<b>9 534,200</b>	<b>12 968,500</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 21 212,677 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Disponibilités</b>	<b>21 212,677</b>	<b>21 212,677</b>	<b>8,364%</b>
Dépôts à vue	19 780,201	19 780,201	7,799%
Sommes à l'encaissement	1 432,476	1 432,476	0,565%
Sommes à régler	-	-	0,000%
<b>Total</b>	<b>21 212,677</b>	<b>21 212,677</b>	<b>8,364%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2016 à 50,110 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2016 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des comptes courants	50,110	418,984
<b>Total</b>	<b>50,110</b>	<b>418,984</b>

### **3.5 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 314,964 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	250,474	353,723
Commission gestionnaire (TSI)	939,251	1 326,458
Commission dépositaire (STUSID BANK)	125,239	176,862
<b>Total</b>	<b>1 314,964</b>	<b>1 857,043</b>

### **3.6 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 021,026 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>
Redevance CMF	20,836	27,985
Honoraires commissaire aux comptes	2 000,190	1 725,200
<b>Total</b>	<b>2 021,026</b>	<b>1 753,185</b>

### **3.7 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01-01-2016</u></b>	
Montant (en nominal)	415 200,000
Nombre de parts	4152
Nombre de porteurs de parts	121
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	12 000,000
Nombre de parts émises	120
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	126 700,000
Nombre de parts rachetées	1267
<b><u>Capital au 31-12-2016</u></b>	
Montant (en nominal)	300 500,000
Sommes non distribuables	-51 939,929
<b>Montant du capital au 31-12-2016</b>	<b>248 560,071</b>
Nombre de parts	3005
Nombre de porteurs de parts	72

### 3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 29 117,621	-47 879,315
Frais négociation de titres	- 444,125	-1 060,203
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>12 795,584</b>	<b>-5 525,597</b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 86 936,999	-131 272,318
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 2 232,409	-1 042,779
Régularisations sommes non distribuables rachats	24 433,895	50 903,695
<b>Total des sommes non distribuables</b>	<b>-51 939,929</b>	<b>-86 936,999</b>

### 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5 868,523 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 117,826	1 583,865
Commission gestionnaire (TSI)	4 191,784	5 939,430
Commission dépositaire (STUSID BANK)	558,913	791,928
<b>Total</b>	<b>5 868,523</b>	<b>8 315,223</b>

### 3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 280,014 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
Redevance CMF	279,444	395,956
Autres impôts et taxes	-	0.030
Honoraires commissaire aux comptes	2000,570	1 581,622
<b>Total</b>	<b>2 280,014</b>	<b>1 977,608</b>

### 3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,500	0,042	-0,427	2,115
Exercice 2016	1 435,773	-11,435	298,482	1 722,820
<b>Sommes distribuables</b>				<b>1 724,935</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Titres à livrer	1 432,476	9 731,276
- Titres à recevoir	-	9 853,535
<b>Total</b>	<b>1 432,476</b>	<b>19 584,811</b>

#### 4.2- Données par parts et ratios pertinents

##### 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus des placements</b>	<b>3,189</b>	<b>3,224</b>	<b>2,962</b>	<b>3,260</b>	<b>1,958</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>-1,953</b>	<b>-2,003</b>	<b>-1,817</b>	<b>-1,921</b>	<b>-1,949</b>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,237</b>	<b>1,222</b>	<b>1,145</b>	<b>1,339</b>	<b>0,009</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,759	-0,476	-0,466	-0,372	-0,530
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,478</b>	<b>0,745</b>	<b>0,679</b>	<b>0,968</b>	<b>-0,521</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>0,096</b>	<b>0,062</b>	<b>-0,114</b>	<b>-0,099</b>	<b>-0,032</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,573</b>	<b>0,807</b>	<b>0,565</b>	<b>0,869</b>	<b>-0,553</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	14,096	10,456	5,024	-7,522	-11,230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 9,690	-11,532	-4,693	-5,343	-1,313
Frais de négociation de titres	- 0,148	-0,255	-0,122	-0,174	-0,162

<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>4,258</b>	<b>-1,331</b>	<b>0,209</b>	<b>-13,039</b>	<b>-12,705</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,736</b>	<b>-0,585</b>	<b>0,888</b>	<b>-12,071</b>	<b>-13,227</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	0,010	0,025	0,015
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,258</b>	<b>-1,331</b>	<b>0,219</b>	<b>-13,014</b>	<b>-12,690</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>- 0,604</b>	<b>0,795</b>	<b>0,645</b>	<b>1,664</b>	<b>-0,158</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,654</b>	<b>-0,536</b>	<b>0,864</b>	<b>-11,350</b>	<b>-12,848</b>
Distribution de dividendes	0,807	0,133	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>83,289</b>	<b>79,869</b>	<b>79,730</b>	<b>78,301</b>	<b>88,783</b>

#### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen</b>	2,017%	1,969%	2,122%	2,195%	2,422%
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	0,784%	0,468%	0,544%	0,425%	0,658%
<b>Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen</b>	0,493%	0,733%	0,793%	1,106%	-0,648%

#### 4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.